

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Ce document présente la politique environnementale de SOCODEVI pour ses interventions au Canada et à l'étranger. Le contenu de la politique reflète les préoccupations des instances dirigeantes de SOCODEVI à l'égard des impacts environnementaux des interventions que réalise la Société ainsi que le cheminement parcouru pendant plusieurs années d'expérience en développement international. Avec cette politique, SOCODEVI adopte une approche claire en matière d'environnement qui guide ses interventions et sert de cadre de référence à ses partenaires.

SOCODEVI ET SES INTERVENTIONS

Depuis 1985, SOCODEVI intervient auprès de partenaires coopératifs et mutualistes du Sud dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de projets de développement. Au fil des ans, les interventions de SOCODEVI se sont multipliées.

Nos partenaires sont des entreprises de type coopératif, mutualiste ou associatif et nos secteurs d'excellence sont:

- l'agroalimentaire ;
- le développement local;
- la foresterie ;
- la microfinance, les assurances et la santé.

Nos interventions passées et futures s'inscrivent également dans les secteurs des coopératives scolaires, alimentaires, funéraires et d'habitation.

Certains de ces secteurs ont une incidence directe sur l'utilisation et la conservation des ressources naturelles, tels que l'agroalimentaire et la foresterie. D'autres secteurs ont une incidence indirecte. Par exemple, une mutuelle de crédit pour les femmes consent des prêts productifs à ses membres dans le cadre de projets agricoles. Dans le cas des coopératives d'habitation ou de travailleurs-travailleuses, le choix de l'emplacement des habitations ou de l'entreprise, l'approvisionnement en eau et la gestion des déchets peuvent, à titre d'exemples, présenter des risques pour l'environnement. SOCODEVI doit appuyer ses partenaires dans l'analyse des impacts possibles de leurs décisions et de leurs actions sur l'environnement.

Par ailleurs, bien que SOCODEVI conserve un lien privilégié avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le nombre de bailleurs de fonds avec qui elle transige va en augmentant. Chacune de ces institutions a ses propres exigences en matière d'analyse et d'évaluation des impacts environnementaux des projets qu'elle finance. De plus, plusieurs de ces institutions nationales, bilatérales ou multilatérales souhaitent que les agences d'exécution, ou les prestataires de services avec qui elles font affaires, développent leur performance environnementale et se dotent d'outils pour apprécier la dimension environnementale de leurs interventions. SOCODEVI doit aller au devant des préoccupations des bailleurs de fonds.

LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

A l'instar de plusieurs personnes, entreprises et organismes, SOCODEVI est convaincue de l'interdépendance fondamentale entre l'environnement et le développement humain. L'épuisement des ressources naturelles, la dégradation de l'environnement et la perturbation des cycles écologiques se font au détriment des perspectives d'amélioration de la qualité de vie, voire même à leur maintien. SOCODEVI veut contribuer à un développement durable qui intègre les considérations environnementales à la prise de décisions et à la mise en œuvre des actions.

Certaines activités humaines ont des effets négatifs sur l'environnement local des communautés, alors que d'autres ont une incidence beaucoup plus étendue et à long terme. À la variabilité des effets environnementaux s'ajoute une diversité de perceptions environnementales et de façons d'interagir avec le milieu. SOCODEVI reconnaît la variabilité des situations environnementales et respecte la diversité des points de vue et façons de faire.

Nous estimons également que nos partenaires sont les premiers responsables de leur développement. Au chapitre environnemental, nous souhaitons ainsi les accompagner dans des prises de décision éclairées et contribuer au renforcement et à la valorisation de leurs capacités environnementales, dans le partage des expériences et expertises.

Par sa politique environnementale, SOCODEVI entend :

- Limiter les impacts environnementaux négatifs des programmes, projets et initiatives qu'elle appuie.
- Favoriser les programmes, projets et initiatives ayant un impact positif sur l'environnement.
- Promouvoir auprès de ses partenaires du Sud une approche environnementale intégrant la prise de conscience, le développement de savoirs et l'action.

LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

En adoptant une politique environnementale, SOCODEVI poursuit deux objectifs principaux :

- Contribuer au développement durable.
- Institutionnaliser le réflexe environnemental.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Adoptant une vision systémique, réflexive et globale intégrant les différentes dimensions d'un développement durable responsable, contextuellement pertinent et socialement partagé, SOCODEVI cherchera à :

- Appuyer ses partenaires du Sud dans l'intégration de préoccupations environnementales. En renforçant leurs capacités d'analyse et d'intervention, ils pourront participer à la résolution de problèmes environnementaux reliés à leurs activités et même les prévenir. Ils seront également encouragés à partager leurs bonnes pratiques environnementales.

- Sensibiliser et informer ses institutions membres quant aux enjeux environnementaux des pays en développement et liens qui nous unissent à l'échelle planétaire. En facilitant de tels échanges, nous souhaitons favoriser une utilisation plus équitable des ressources naturelles de la planète et une meilleure compréhension des mécanismes environnementaux.

INSTITUTIONNALISER LE RÉFLEXE ENVIRONNEMENTAL

Pour appliquer adéquatement sa politique environnementale, SOCODEVI doit institutionnaliser le réflexe environnemental dans sa façon de penser et dans sa façon d'agir. Pour ce faire, SOCODEVI cherchera à :

- S'assurer que les considérations environnementales sont bien présentes dans toutes les interventions que nous réalisons, du stade de la planification à celui de l'exécution, en tenant compte de la situation et des préoccupations exprimées par nos partenaires ainsi que des ressources financières mises à la disposition de la société par les bailleurs de fonds. SOCODEVI pourra ainsi, non seulement, limiter les incidences négatives de nos programmes, projets et initiatives sur l'environnement, mais également accroître leurs retombées positives.
- Partager nos expériences et nos connaissances en matière d'intégration de la composante environnement dans les programmes, projets et initiatives de développement. Ces actions faciliteront le dialogue et les échanges pour mieux comprendre les différents facteurs d'influence des problématiques environnementales.

LES PRINCIPES DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

SOCODEVI est d'avis que certaines des activités de ses partenaires pourraient avoir des répercussions directes et indirectes appréciables sur l'environnement et qu'une stratégie entrepreneuriale qui ne tient pas compte des conséquences environnementales du développement ne serait pas durable. C'est pourquoi, SOCODEVI prendra en considération les principes suivants dans la planification et l'exécution de ses programmes, projets ou initiatives de développement :

- Respecter les exigences des bailleurs de fonds en matière d'analyse et d'évaluation environnementale.
- S'assurer que le programme, projet ou l'initiative ainsi que les activités de nos partenaires, n'entraînent pas d'effets négatifs irréversibles sur l'environnement. Cela implique que les perspectives de croissance économique du partenaire se basent sur des milieux (écosystèmes) aptes à supporter et maintenir des activités dynamiques de production. Également, s'assurer que le programme, le projet, l'initiative ou les activités de nos partenaires, sont conformes à la législation applicable en matière d'environnement.
- Favoriser l'utilisation de techniques d'analyse et d'évaluation environnementale participatives, et permettre à nos partenaires de renforcer leurs capacités d'intégrer les considérations environnementales dans leur processus décisionnel.
- Intégrer dans les programmes de formation, de partage de connaissances et d'appui-conseil des thèmes et des notions de protection, de conservation et de réhabilitation de l'environnement.

- Profiter des opportunités qui se présenteront pour sensibiliser, informer, échanger et partager nos savoirs et nos expériences dans les domaines de l’environnement et du développement.

LA PORTÉE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La politique environnementale de SOCODEVI s’applique à tous les programmes, projets et initiatives que nous mettons en œuvre, avec un niveau d’effort variant selon la nature et la taille desdites interventions.

Nos partenaires seront informés des objectifs, des dispositions et des modalités d’application de la politique environnementale de SOCODEVI. De plus, nous verrons dans quelle mesure, les protocoles d’accord que nous établissons avec eux pourront contenir des objectifs associés à la prise en compte de considérations environnementales dans la réalisation de leurs activités ou dans leur planification stratégique.

Lorsque les moyens accordés pour la réalisation d’un programme, d’un projet ou d’une initiative le permettront, SOCODEVI inclura un programme d’éducation relative à l’environnement à l’intention de ses partenaires, ou tout autre programme de sensibilisation et/ou de formation préconisant un développement durable respectueux de l’environnement.

Dans la mesure du possible, le programme de participation institutionnelle de SOCODEVI fera la promotion des enjeux environnementaux associés aux programmes, projets ou initiatives de développement que nous réalisons et sensibilisera ses institutions membres aux interrelations entre environnement et développement, pays développés et en développement.

L’ENGAGEMENT DE SOCODEVI À L’ÉGARD DE SA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Pour faire de sa politique environnementale un outil efficace et dynamique, dans le but de contribuer effectivement à un développement durable, SOCODEVI souscrit aux engagements suivants :

- SOCODEVI établira des lignes directrices et un cadre d’application de sa politique environnementale. Ces modalités permettront d’introduire une dimension environnementale dans notre programmation.
- SOCODEVI développera des outils lui permettant d’apprécier la performance environnementale de ses partenaires et d’analyser les répercussions environnementales de ses programmes, projets ou initiatives. Des indicateurs environnementaux seront déterminés pour apprécier les résultats obtenus.
- SOCODEVI recueillera et colligera des données pertinentes sur l’environnement dans les pays où elle intervient (politique environnementale, législation en vigueur, situation de l’environnement, projets et programmes environnementaux, intervenants et ressources en environnement, etc.).
- SOCODEVI élaborera et mettra en œuvre un programme de sensibilisation et de formation en environnement à l’intention de ses instances dirigeantes, de son personnel au siège social et sur le terrain.

- SOCODEVI entretiendra avec ses partenaires un dialogue constructif sur les questions environnementales associées au développement. SOCODEVI favorisera également la sensibilisation et la formation en environnement ainsi que le partage des leçons apprises et les échanges de points de vue et de visions entre ses partenaires et ses institutions membres.
- SOCODEVI mettra tout en œuvre pour renforcer les capacités de ses partenaires pour l'intégration de considérations environnementales dans leur processus décisionnel.
- SOCODEVI favorisera le recours aux compétences locales dans les domaines de l'évaluation, de la gestion et du suivi environnemental. Nous favoriserons également des ententes de partenariat, tant à l'étranger qu'au Canada.
- SOCODEVI s'assurera que ses opérations internes sont respectueuses de l'environnement (approvisionnement, réduction de la consommation énergétique, communications, gestion des déchets, écocivisme, etc.).
- SOCODEVI évaluera la mise en œuvre de sa politique environnementale et implantera un processus d'amélioration continue favorisant la consultation.
- SOCODEVI établira et réalisera un plan d'action pour mettre en œuvre sa politique environnementale et ses modalités d'application. Le plan d'action tiendra compte des moyens et des ressources de SOCODEVI.
- SOCODEVI fera et tiendra à jour son bilan carbone dans l'optique d'améliorer sa performance environnementale à ce chapitre.
- SOCODEVI offrira à ses institutions membres la possibilité de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre en participant à un programme de reboisement au Québec et au Guatemala (le projet de l'Arbre de l'intercoopération).